

CONSTITUTION

— DE —

La Société de
Protection des Femmes,
des Enfants
et des Vieillards



321, RUE DORCHESTER, 321
MONTREAL

CONSTITUTION

— DE —

La Société de
Protection des Femmes,
des Enfants
et des Vieillards



321, RUE DORCHESTER, 321
MONTRÉAL



Société de Protection des Affligés

STATUTS.

La présente Société est établie en vertu des Statuts Refondus de la Province de Québec, titre huitième, chapitre premier.

FORMATION.

Elle sera formée de ses officiers actuels et de toute autre personne, moyennant une souscription préalable de cinq dollars.

La souscription emportera adhésion aux présents statuts et règlements.

OBJET.

La Société a pour objet : la protection des femmes, des enfants, des vieillards, des infirmes ou autres affligés, en les logeant, les nourrissant, ou les vêtissant, si ce n'est temporairement, mais en leur trouvant de l'emploi, en les plaçant dans des institutions de charité ou en créant pour eux des moyens de subsistance.

Comme conséquence l'acquisition, la location, la prise à bail et la vente de tous biens et droits mobiliers et immobiliers nécessaire à la Société et rentrant dans son objet principal.

DÉNOMINATION.

La Société prend la dénomination de Société de Protection des Femmes, des Enfants et des Vieillards.

SIÈGE.

Le siège social est à Montréal, rue Dorchester, No. 321. Il pourra être transporté ailleurs, par décision du conseil de la Société.

APPORTS.

Les apports de la société sont régies par le Statut ci-haut mentionné et la perception s'en fera ainsi que réglé par les règlements et le bureau de direction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

La Société est administré par un conseil d'administration composé d'officiers honoraires, n'ayant que voix consultative au cas de présence à l'assemblée du conseil, sans qu'il soit obligatoire de leur envoyer avis de convocations aux assemblées

du dit conseil, et d'un conseil actif comme suit : un président, deux vice-présidents, un secrétaire-trésorier, un gérant, de deux censeurs et de quatorze directeurs.

Les officiers sont nommés par l'assemblée générale et la durée de leurs fonctions est d'une année. Ils sont indéfiniment rééligibles. Les élections générales auront lieu le premier jour ouvrable d'octobre de chaque année, la prochaine élection devant se faire le premier jour ouvrable d'octobre 1904.

VACANCES.

Si une place d'administration devient vacante dans l'intervalle de deux assemblées générales, les administrateurs restant délibérant à la majorité des voix, peuvent pourvoir au remplacement. Toutefois, le conseil peut, s'il le juge convenable, continuer à fonctionner sans procéder au remplacement.

Les administrateurs nommés en remplacement d'autres administrateurs ne demeurent en fonction que pendant le temps qui reste à courir de l'exercice de leurs prédécesseurs.

RESPONSABILITÉ.

Les administrateurs ne sont responsables que de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu.

PRÉSIDENT.

Le président est chargé de faire les convocations du conseil d'administration : il assure et exécute ses décisions et représente la Société en toutes occasions. Il préside à toutes les délibérations du conseil de droit. En cas d'absence, le vice-président le remplace *pro tempore* et est alors revêtu de tous les droits du président.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.

Le conseil a le pouvoir d'engager les services d'un secrétaire-trésorier et ce dernier dépend entièrement du dit conseil auquel il doit obéir en tous points et lui fournir au besoin un cautionnement suivant bon plaisir. Il prend charge des livres de toute dénomination, place tous les argents en banque au nom de la Société, fait toute la correspondance de la dite Société, suivant le contrat passé entre lui et le conseil d'administration. Il signe les chèques avec le président, et rend compte de sa gestion chaque fois que le dit conseil l'exige. Il n'a pas le droit de vote.

LE GÉRANT.

Le gérant est également soumis aux décisions du conseil et s'occupera des recherches à faire au

sujet des malheureux que la société a pour objet de protéger.

Il lui sera loisible d'admettre au refuge de la société les affligés qu'il jugera à propos, en attendant la décision du conseil.

CENSEURS.

Tout compte avant paiement devra être contrôlé par un des censeurs et approuvé de la signature du dit censeur après l'approbation du conseil d'administration.

PROCÈS-VERBAUX.—COPIES.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial tenu au siège de la société et signées par le président et le secrétaire.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiés par le président.

POUVOIRS DU CONSEIL.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et faire toutes les opérations relatives à son objet.

Mais il doit se conformer en tous points aux décisions de l'assemblée générale à laquelle il est entièrement subordonnée.

CONVOCATIONS.

Les convocations aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires sont faites 3 jours au moins à l'avance par carte postale adressée au dernier domicile indiqué connu des membres.

Les avis de convocation doivent faire connaître l'heure et le jour de la réunion et les questions qui seront mises à l'ordre du jour de l'assemblée.

Les convocations du conseil auront lieu chaque fois que le président le jugera à propos, en donnant à chacun des membres du conseil un avis d'au moins un jour franc.

VOTES.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

QUORUM.

Cinq membres composeront le quorum de toutes assemblées.

BUREAU MÉDICAL.

Le bureau médical se composera d'un aussi grand nombre de médecins que le conseil d'administration le jugera à propos. Les membres de ce bureau feront partie du conseil d'administration comme officiers honoraires.



Extrait des Rapports de la Secrétaire
... Trésorière ...



Du 21 Septembre au 31 Octobre 1903

- 2332 Repas donnés.
- 1503 Lits “
- 55 Familles secourues en argent ou effets.
- 10 Enfants placés au Bon-Pasteur.
- 7 “ “ à Montfort.
- 1 “ “ chez les Sœurs Grises.
- 3 “ “ dans les familles privées.
- 25 Ouvriers mis en emploi.
- 8 Indigents renvoyés dans leur famille à la campagne.
- 2 “ malades, envoyés à l'Hôpital.
- 1 “ secouru en remèdes.
- 1 “ mort à la Protection.
- 23 Ménages en difficulté mis d'accord par l'action de
l'Œuvre aidée par le Recorder.
- 15 Mandats d'arrestation émanés à la demande du
Bureau, action prise dans chaque cas.

A part les Canadiens-français catholiques secourus :

- 2 Italiens.
- 15 Irlandais.
- 2 Anglais.
- 4 Écossais.
- 2 Syriens.

Ont reçu de l'aide de la Protection ; de ce nombre :

- 1 Anglais de l'Église d'Angleterre.
- 1 Écossais de l'Église Presbytérienne.
- 1 Canadien-français.

Des vêtements ont été fournis à nombre de familles ; cependant, les ressources limitées de l'Œuvre n'ont pas permis de répondre à toutes les demandes.

Les Dames de la Cité et de la Banlieue ont formé une association auxiliaire pour coopérer à notre Œuvre.

M^{ME} F. D. MONK, *Présidente.*

“ N. H. DANDURAND, *Vice-Présidente.*

“ E. E. *Trésorière.*

“ E. R. GAGNON, *Secrétaire.*

M^{LE} MULLINS, *Ass.* “

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MONTANT DE \$100.00

Lord Strathcona and Mount Royal.

MONTANTS DE \$60.00

L. O. D'Argencourt.

MONTANTS DE \$25 00

J. H. Levesque.

Jos. Hoofstetter.

J. M. Fortier.

Ludger Gravel.

Hon. L. O. David.

F. D. Monk.

F. Lapointe.

Laporte & Martin.

MONTANTS DE \$12.00

Oscar Normandin.

Fogarty & Frères.

J. L. Soucy.

Forest Frères.

MONTANTS DE \$10 00

Docteur Durocher.

Révds. Pères Ste-Anne.

L. Chaput & Fils.

G. N. Ducharme.

Clément Robitaille.

Viau & Frère.

James Cochrane.

Jos. Paquette.

Révds. Pères Oblats.

Rév. M. Prévost.

Boucher & Mercier.

MONTANTS DE \$9.00

Pharmacie Chivé.

MONTANTS DE \$5.00

A. Décary.	George Gauvreau.
J. O. Ricard, M.D.	Dr. LaSalle.
Hon. L. Gouin.	P. L. Franchère.
Albert Gauthier.	J. A. Gravel.
A. N. L'Espérance.	Rév. M. Ecrément.
Dr. Gadbois.	Rév. M. Décarie.
M. Orsali.	Rév. M. Adam.
Victor Lamontagne.	M. Ricard.
Lalonde & Durocher.	H. Simard.
M. Barsalou.	Henry J. Morgan.
Dr. Dufresne.	H. B. Ames.
Mde Vve N. Beaudry.	Renaud, King & Paterson.
Garand & Terroux.	J. Hodgson.
L. Fortier.	L. G. St-Jean.
M. Rodrigue.	John A. Lyons.
Lacaille & Cie.	C. B. Lafond.
Laprès & Lavergne.	Jos. Gareau.
Clavet & Cinchereau.	

MONTANTS DE \$3.00

Ed. Beaudry.	H. Simard.
Laurence & Robitaille.	R. McNichols.

MONTANTS DE \$2.00

J. Desroches.	Jules Hamel.
J. H. Lambert.	La Société de Frais Funéraires
H. P. Labelle.	Ath. Yon.
J. R. Bourdeau.	Dr. Laberge.
Ls. Payfer.	Jos. Lamoureux.
M. Dudemaine.	Cuddy & Brodeur.
Letourneux Fils & Cie.	Canada Hardware Co.

1588

MONTANTS DE \$2.00 — Suite.

J. O. Généreux.	Daoust, Lalonde & Cie.
J. S. Prince.	J. F. Moore.
J. T. Moquin.	L. A. St-Louis.
Alex. Prud'homme.	J. A. Harte.
M. Workman.	M. Dansereau.
J. D. Boileau.	J. Jeannotte.
W. Lapointe.	L. C. de Tonnancourt.
Granger & Frères.	Alf. Thibaudeau.
Nazaire Gauthier.	D. Gallery.
Archambault & Oakes.	Théo. Grothé.
O. St-Jean.	De Montigny.

MONTANTS DE \$1.00

Albert Jetté.	Théo. Valiquette.
M. Beaulieu.	Rodrigue & Frères.
E. Gagnier.	Mde Gagnon.
J. L. Pelletier.	Dupuis & Ferguson.
Gus. Martin.	S. Robitaille.
Théophile Girouard.	Normandin & France.
A. G. Bruchs.	E. A. Ste-Marie.
E. L. Ethier.	P. Massicotte.
Jos. Love.	O. Sénécal.
G. Duhamel.	A. Gauthier.
E. A. Duval.	Ath. Betournay.
J. L. Turgeon.	T. Caron.
Gagnon & Frère,	Bastien & Brunette.
E. Viau	C. C. Scarfs.
N. Tremblay.	Un ami.
Jos. Ethier.	J. T. Chouinard.
Ls. Bissonnette.	Empire Shoe Co.
N. Collin.	N. W. Tanguay.

MONTANTS DE \$1.00 — Suite.

Alf. Desmarais.	O. P. de Montigny.
Mr. Beauchamp.	Dr. Dufresne.
Mr. Prévost.	Joseph Girard.
N. Rhéaume.	J. A. Leblanc.
Pharmacie Robert.	Gérant Succ. Banque Molson
H. Horschbeg.	H. Fortier.
Armand Giroux.	Semi-ready Wardrobe.
J. Baillargeon.	T. B. Drouin.
H. Levitt.	Alex. Nelson.
Villeneuve & Frère.	O. Constantineau.
L. A. Bernard.	Lamontagne & Cie.
T. E. Huot.	L. A. Lapointe.
H. Poirier.	R. Nantel.
M. Malo.	James Currie.
T. Bergeron.	Un ami.
Tétrault Shoe Co.	Un Ami.
A. Gohier.	Resther & Cie.
Henry Hamilton.	Edmond Giroux.
G. Graham.	L. J. Desmarais.
P. Daoust.	J. U. Duhamel.
J. E. Beaudry.	Gent. Semi-Ready.
Dr Comtois.	Nap. Corbeil.
Pharmacien Beaudry.	David Ouimet.
M. Forgues.	N. Donat.
J. A. U. Gauvin.	A. O. Morin.
R. Gohier.	Un ami.
L. J. A. Surveyer.	J. G. Provost.
E. Bélanger.	A. McNaughton.
F. Buisnière.	Z. Pilon.
J. G. Laviolette.	

MONTANTS DE 50c à 25c : \$30.00

588 17

Bureau de Direction :

J. H. LÉVESQUE, *Prés.*

JOS. HOOFSTETTER, *1er Vice-Prés.*

LUDGER GRAVEL, *2me Vice-Prés.*

F. D. MONK,

HON. L. O. DAVID,

Chef BENOIT,

DR DUROCHER,

E. L'ARCHEVÊQUE, N. P.

J. O. FOURNIER,

J. M. FORTIER,

CHAR. RODIER,

ALF. LEDUC,

F. LAPOINTE,

A. RIVET, *Gérant.*

E. R. GAGNON, *Sec.-Trés.*